

Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024

Nouvelle baisse de la récolte et des sciages

En 2024, la région compte 451 entreprises forestières et/ou scieries, soit 16 % des entreprises françaises du secteur. La récolte de bois sur le territoire régional s'élève à 5 229 milliers de mètres cubes. Elle est en baisse par rapport à 2023 mais reste la cinquième meilleure année depuis 20 ans. Seuls les bois industriels (trituration et autres) sont en augmentation, le bois énergie pour la première fois depuis 6 ans est en baisse. Les coupes sanitaires sont toujours présentes mais en nette baisse avec la diminution des nouvelles attaques de scolytes. Les sciages régressent à nouveau et atteignent 1 316 milliers de m³. Seul le hêtre résiste. La Bourgogne-Franche-Comté est la 4^e région de France en termes de volume de récolte et de sciage.

En Bourgogne-Franche-Comté, les entreprises ayant une activité d'exploitation forestière et/ou de scierie sont au nombre de 451 en 2024, soit 15 entreprises de moins qu'en 2023. Cette perte est essentiellement due au recul des exploitations forestières quand les scieries n'enregistrent une diminution que de deux entreprises. Près de 300 structures ne pratiquent que la collecte de bois et une petite soixantaine ne font que des produits de sciage alors qu'une centaine est présente

sur les deux secteurs. Ces 451 entreprises représentent 16 % des entreprises françaises du secteur soit un point de plus qu'en 2023.

Nouvelle baisse de la récolte

La récolte de bois régionale atteint 5,2 millions de m³, en baisse de 72 000 m³ par rapport à 2023. C'est la quatrième année consécutive que la récolte diminue après l'année record de 2021 et ses 6 millions de m³. Elle reste toutefois au-dessus des 5 millions de m³.

L'année 2024 reste la cinquième meilleure année depuis les vingt dernières. La baisse de la récolte est à imputer aux bois d'œuvre feuillus qui chutent de près de 120 000 m³ et qui ne sont pas compensés par l'augmentation du bois industriel de 76 000 m³ ni la hausse de 26 000 m³ du bois d'œuvre de conifères. Pour la première année depuis 6 ans la production de bois énergie recule de 57 000 m³ (- 5 %) mais reste la deuxième meilleure année, après 2023, année record avec 1 282 000 m³.

Figure 1 - **Entreprises exerçant une activité forestière et/ou de sciage**

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône et Territoire de Belfort	Saône-et-Loire	Yonne	BFC	France
Nombre total d'entreprises	57	104	82	36	81	67	24	451	2 908
<i>dont exploitation forestière</i>	<i>50</i>	<i>89</i>	<i>76</i>	<i>30</i>	<i>75</i>	<i>55</i>	<i>19</i>	<i>394</i>	<i>2 296</i>
<i>dont scierie</i>	<i>21</i>	<i>44</i>	<i>21</i>	<i>13</i>	<i>25</i>	<i>24</i>	<i>9</i>	<i>157</i>	<i>1 147</i>

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

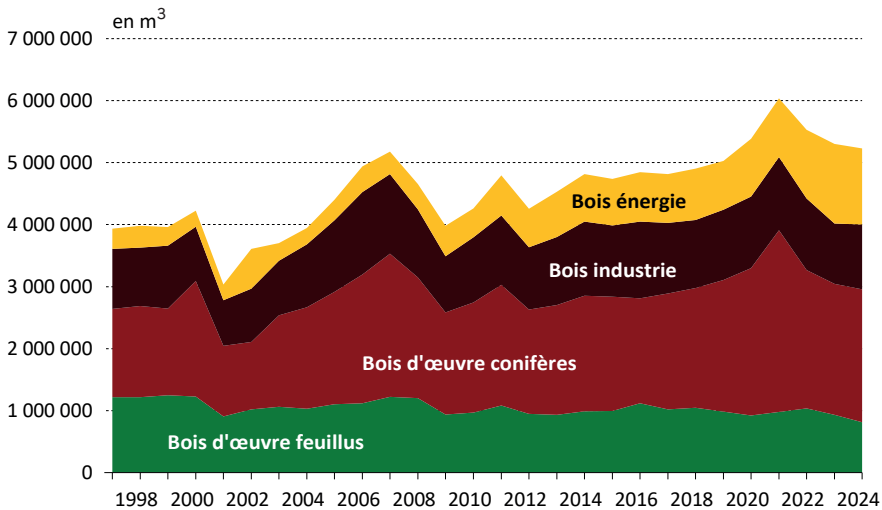
Au total au niveau régional, la perte de récolte s'élève à 1,4 % alors qu'au niveau national elle est un peu plus importante (- 2,7 %). La Bourgogne-Franche Comté est toujours dans le quatuor des grosses régions productrice de bois, derrière la Nouvelle-Aquitaine qui passe sous la barre des 10 000 milliers de m³ (9 916), la région Grand-Est avec 6 489 milliers de m³ et la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 5 856 milliers de m³.

La région Bourgogne-Franche-Comté est une très grande pourvoyeuse de chêne puisqu'elle récolte 25 % du volume national (501 000 m³) et se classe seconde sur la récolte de hêtre derrière la région Grand-Est avec 24 % du volume récolté. À elles deux ces régions collectent deux tiers des hêtres en France.

Des hausses départementales contrastées

La baisse de la récolte régionale est en grande partie due au département de la Nièvre qui enregistre une baisse de 132 000 m³ (- 40 %). À celle-ci s'ajoutent, celle de la Saône-et-

Figure 2 - Évolution de la récolte



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

Figure 3 - Répartition de la récolte

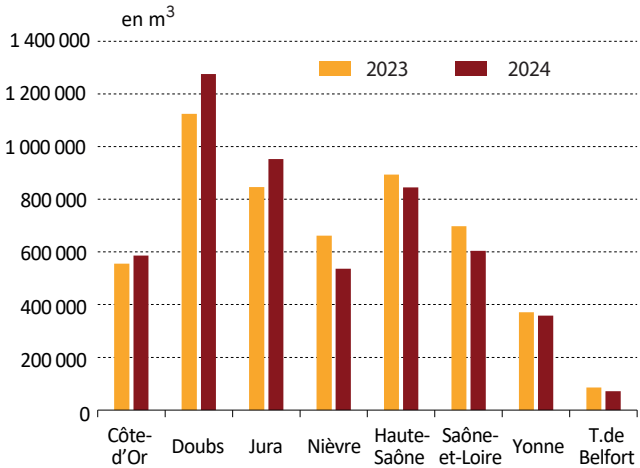
Catégorie	Part en 2023	Volume 2024 en m³	Part en 2024
Total Bois d'oeuvre	57 %	2 954 142	56 %
dont feuillus	18 %	814 631	16 %
dont conifères	40 %	2 139 511	41 %
Bois de trituration	17 %	969 618	19 %
Autre bois d'industrie	1 %	80 417	2 %
Bois énergie	24 %	1 225 428	23 %
Récolte Bois	100 %	5 229 605	100 %

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

Loire (- 98 000 m³) et dans une moindre mesure, celles de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Territoire de Belfort. La hausse de prélèvement du Jura, du Doubs

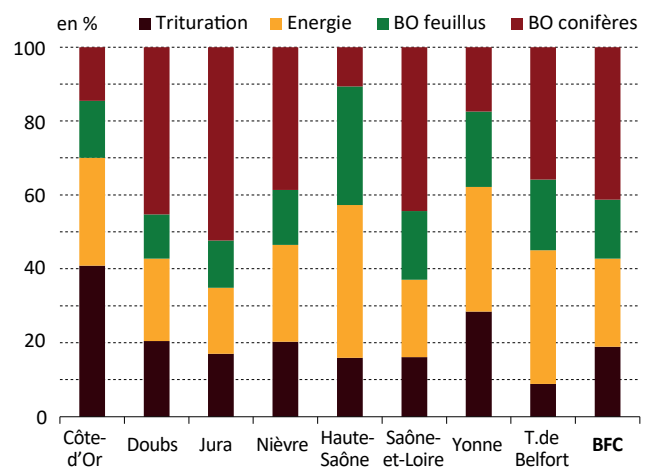
et de la Côte-d'Or qui cumulent à eux trois près de 253 000 m³ d'augmentation (130 000 pour le Doubs) ne suffit pas à endiguer la baisse de 325 000 m³ par ailleurs.

Figure 4 - Évolution départementale des récoltes



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

Figure 5 - Répartition en pourcentage de la récolte



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

La répartition des types de récolte au sein de chaque département varie fortement. Les départements franc-comtois ainsi que la Nièvre et la Saône-et-Loire (Morvan) font la part belle au bois d'œuvre. L'Yonne et la Côte-d'Or favorisent le bois de trituration et le bois énergie, en raison d'une ressource de moindre qualité et d'une plus grande professionnalisation de la récolte de bois de chauffage par rapport à l'ex-Franche-Comté où l'affouage par des particuliers est plus présent. Au final, la récolte régionale est majoritairement composée de bois d'œuvre conifère (56 %) avec comme second poste le bois énergie (23 %).

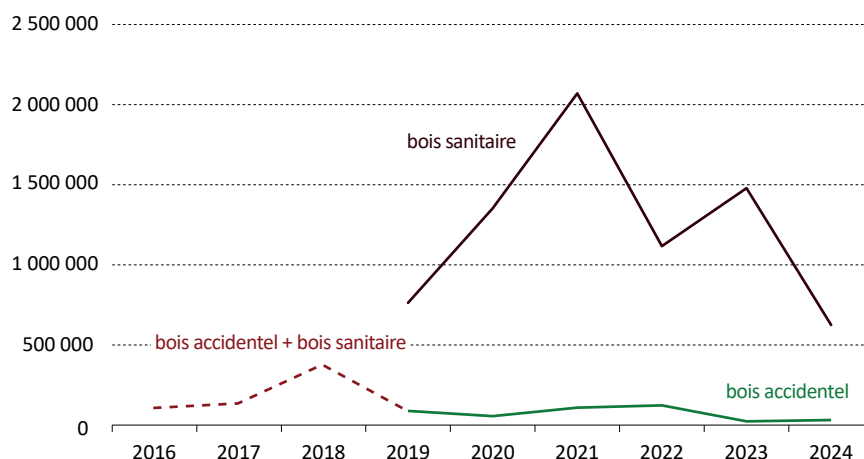
En part du volume régional, la Côte-d'Or occupe la première place pour le bois de trituration. Avec 24 % de la production régionale, elle devance le Doubs qui enregistre une progression de 16 %. Le bois énergie est l'apanage de la Haute-Saône qui cumule 26 % des volumes récoltés, vient ensuite le Doubs avec 15 % et les autres gros départements qui oscillent entre 10 et 13 %. La Haute-Saône, comme en 2023 collecte 1/3 du bois d'œuvre feuillus. Les autres départements se partagent le reste.

Sans surprise le bois d'œuvre conifère est l'affaire des départements de Franche-Comté, le Doubs (38 %) et le Jura (28 %) produisent les deux tiers de la production régionale. Le premier département bourguignon est la Saône-et-Loire qui extrait 13 % de la production de la région.

Recul des bois sanitaires

La forte pluviométrie qui s'est abattue de manière régulière sur

Figure 6 - Évolution des bois sanitaires et accidentels



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024
Remarque : Avant 2019, la distinction entre bois accidentel et sanitaire n'existait pas dans le questionnaire de l'enquête EXF-SRI

la région en 2024 a permis de réduire les attaques de scolytes en leur offrant des conditions moins favorables à leur développement. En conséquence, le volume de bois sanitaire prélevé chute de 58 % sur la région. La campagne 2024 marque également la disparition quasi-totale des épicéas de plaine qui ont déjà été majoritairement récoltés. Les attaques se cantonnent désormais plus haut en altitude (> 900-1000 m) dans des secteurs où la récolte est plus difficile. On note enfin une amélioration de la situation sanitaire du sapin pectiné. Ces phénomènes cumulés réduisent le volume des coupes sanitaires et la valorisation des bois scolytés. Au niveau des espèces prélevées, en 2024 ce sont encore les conifères, épicéas en tête qui sont les plus impactés. Ainsi 257 000 m³ d'épicéas et 167 000 m³ de sapins scolytés ont été récoltés en 2024.

De gros échanges AURA, BFC, Grand Est

La récolte de 5 229 605 m³ est effectuée pour 72 % par des entreprises issues de la région, 26 % par des entreprises qui sont enregistrées hors de la région et 2 % par

des entreprises étrangères. Les volumes sont en diminution en lien avec la baisse globale de la récolte.

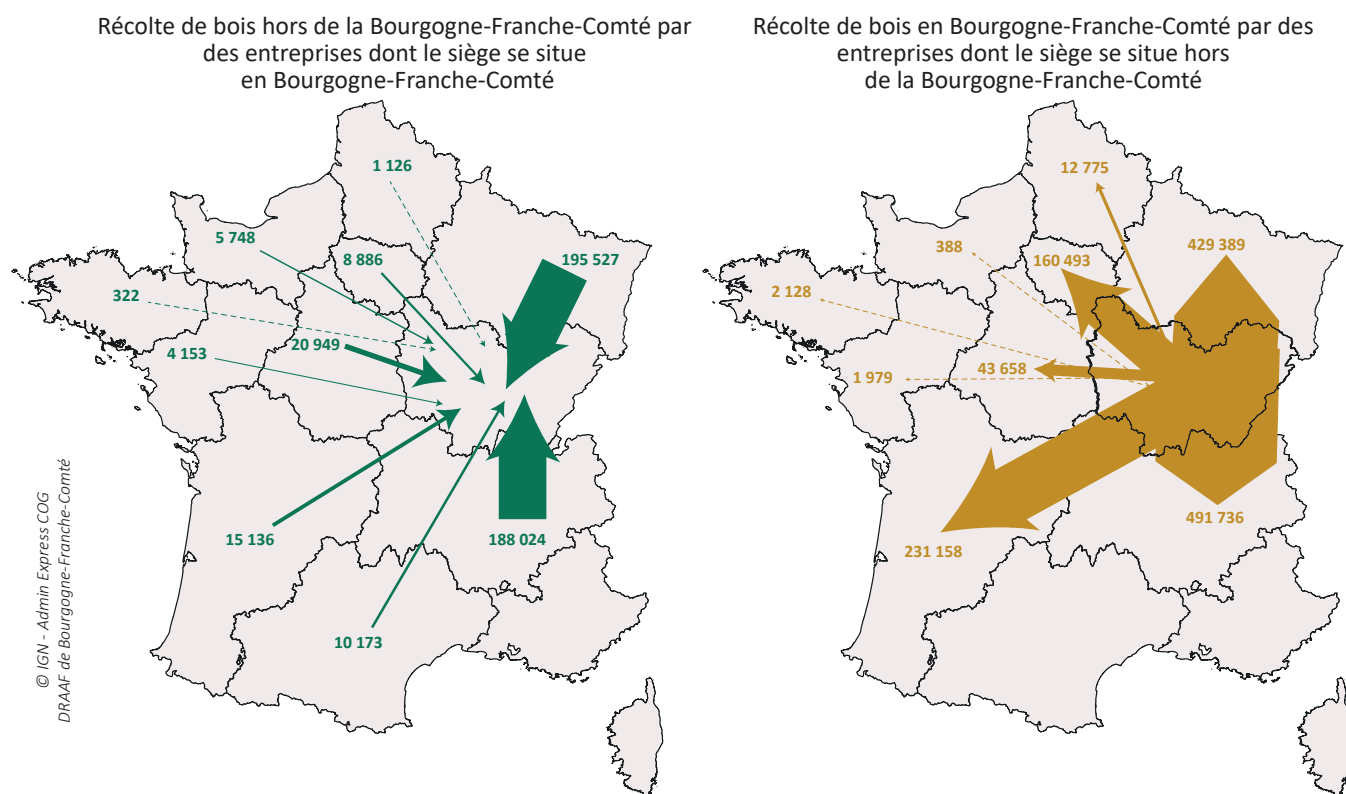
Sur les 1 370 000 m³ prélevés par les entreprises françaises extérieures à la région, 67 % l'ont été par des entreprises des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est. Les entreprises étrangères récoltent sur le sol régional 132 000 m³ de bois.

Par ailleurs si les entreprises de la région collectent 3 726 000 m³ sur le territoire régional, elles collectent également 450 000 m³ dans les autres régions, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est.

Quatrième année de baisse des sciages

Au niveau national, la région Bourgogne-Franche-Comté se tient en quatrième position sur le volume de sciage, à quelques encablures de la région Grand-Est (1 393 milliers de m³) mais loin derrière la Nouvelle-Aquitaine (1 633 milliers de m³) et surtout de l'Auvergne-Rhône-Alpes (2 033 milliers de m³). Elle est toujours la première région pour les sciages de chêne (29 %

Figure 7 - **Près de 1,5 millions de m³ prélevés par des entreprises dont le siège est situé à l'extérieur à la région**



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

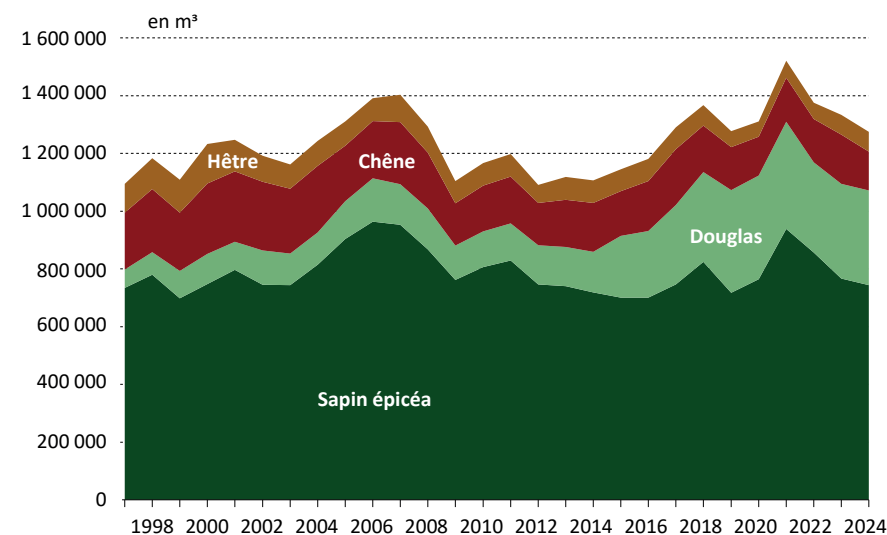
du volume national) et deuxième pour le hêtre. Pour l'ensemble des feuillus la région BFC est en deuxième position derrière la région Grand-Est. La spécialité du sciage de conifères est dévolue à la région AURA et Nouvelle-Aquitaine qui produisent respectivement 1 956 milliers et 1 536 milliers de m³. La région reste néanmoins seconde région pour les sciages de sapins-épicéas et douglas toujours derrière la région AURA.

Les sciages de la région subissent une quatrième année consécutive de baisse et reviennent au niveau des années 2018-2019. Si les hêtres et les douglas résistent, ce n'est pas le cas des deux autres grandes catégories. Les sapins épicéas baissent de 3 %. Les chênes enregistrent une perte sèche de 35 000 m³ (- 11 %). À elle seule, elle représente deux

tiers des différentes baisses d'essences. Au niveau départemental, seul le Doubs maintient sa bonne forme avec une légère hausse. En Côte-d'Or, la baisse est de 27 000 m³ soit le plus la plus forte baisse en volume de la région, ce qui représente pour le départe-

ment un recul de 13 %. La Nièvre malgré un faible recul en pourcentage (- 5 %) accuse un déficit de 16 000 m³ en raison de son fort volume annuel. La Haute-Saône présente le même bilan avec la même baisse en pourcentage et un volume moindre de 13 000 m³.

Figure 8 - **Évolution des sciages**



Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

Figure 9 - Répartition des sciages par essence

Essences	Volume en 2023	Volume en 2024	Part en 2024	Part de la Bourgogne Franche-Comté en France
Chêne	170 842	135 364	10 %	29 %
Hêtre	67 739	67 844	5 %	22 %
Peuplier	15 276	10 909	1 %	6 %
Châtaigniers, feuillus précieux et autres feuillus	36 260	13 841	1 %	18 %
Total feuillus tempérés	290 117	227 958	18 %	23 %
Sapin-épicéa	766 178	743 460	57 %	18 %
Douglas	328 618	327 806	25 %	28 %
Total conifères	1 094 796	1 071 266	82 %	15 %
Merrains	17 192	16 011	1 %	24 %
Bois sous rail	48 750	56 404	4 %	51 %
Total essences tempérées	1 384 913	1 299 224	100 %	16 %

Source : Agreste - Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2024

Production importante de bois sous rail et merrains

La région est toujours leader pour la production de bois sous

rail (50 % du volume national) et passe en seconde position de la production de merrains derrière la Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble des deux cumulés

font de la Bourgogne-Franche-Comté la première région en France avec 72 415 m³ (soit 41 % de la production nationale) dont près de la moitié en bois certifiés.

Encadré 1 - Le commerce extérieur du bois

Dans les échanges avec les pays étrangers, la balance commerciale de la région est positive pour les produits liés au secteur du bois (produits en euros issus des codes des douanes AO2Z produits sylvicoles et C16Z produits issus du sciage). En 2023, l'excédent s'élève à plus de 177 millions d'euros. La Bourgogne-Franche-Comté exporte 64 millions d'euros de produits sylvicole et 344 millions de bois et d'articles en bois. Son principal partenaire est l'Europe avec qui la région traite 82 % de ses exports et même 85 % des produits bruts issus de la forêt. Viennent ensuite l'Amérique et l'Asie avec respectivement 9 et 7 % des exports de la région. Les exports

vers ces deux continents sont constitués essentiellement de produits issus du sciage. Le principal pays partenaire est la Belgique qui importe 18 % du total en valeur des exports de la région. Cette première place s'explique par le fait que les bois importés par ce pays sont destinés pour la plupart à être embarqué dans le port d' Antwerpen (Anvers) à destination de l'Asie. Elle devance l'Italie avec 16 % et premier en produits issus du sciage. L'Espagne complète ce podium en lieu et place de l'Allemagne (troisième en 2023) avec 10 % des exports régionaux.

En ce qui concerne les importations, la région BFC se fournit essentiellement en Allemagne, premier partenaire économique avec 21 % de la valeur importé par la région devant l'Autriche et l'Italie. Le montant des importations s'élève à plus de 231 millions d'euros dont 96 % de produits issus des sciages.

Figure 10 - Montants des exports en euros

Continents	Produits sylvicoles	Bois, articles en bois	Total
Afrique	1 295 124	5412325	6 707 449
Amérique	27 525	34 731 944	34 759 469
Asie et Océanie	7 549 839	22 162 872	29 712 711
Divers	--	194 794	194 794
Europe	55 322 769	279 913 230	335 235 999
Moyen Orient	228 204	1 872 973	2 101 177
Total général	64 423 461	344 288 138	408 711 599

Champ : exportations de la nomenclature A02Z et C16Z de la région Bourgogne-Franche-Comté
Source : DGDDI

Encadré 2 - Une action publique renforcée

Les objectifs ambitieux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dont s'est dotée la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de sa feuille de route de planification écologique, reposent fortement sur la forêt et les usages du bois. Moteur de l'économie régionale, ressource déterminante pour la décarbonation des activités économiques régionales, la forêt possède des fonctions reconnues de puits de carbone, de préservation de la biodiversité et de maintien de la qualité de l'eau. Dans le même temps, la forêt régionale fait face à des mortalités sans précédent dues aux changements globaux (climatiques et espèces exotiques) et le risque d'incendies s'accroît.

A l'aune de ces enjeux majeurs, les services et opérateurs de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté, ont lancé depuis fin 2023, une réflexion d'ensemble pour construire une action publique renforcée pour la forêt-bois dans le contexte de la transition écologique, avec trois objectifs transversaux :

- favoriser l'emploi et l'attractivité des métiers de la forêt,
- préserver les ressources forestières de la région dans le contexte des changements globaux dont le changement climatique
- et assurer une diversité des usages du bois, adaptée à chaque territoire.

Les conclusions de ces travaux, qui ont associé l'ensemble des acteurs régionaux de la filière forêt-bois, ont permis l'élaboration de lignes directrices communes à l'ensemble des services de l'Etat en région.

Ce premier «Dire de l'Etat» vise une action publique cohérente, renforcée et clarifiée. Il développe, pour ce qui implique l'ensemble des politiques mis en œuvre par l'Etat, les lignes directrices permettant de définir un cadre commun à l'action des services et opérateurs de l'Etat en Bourgogne-Franche-Comté en faveur de la forêt et du bois.

Ce cadre commun a pour objet de donner de la visibilité à l'ensemble des professionnels de la filière et leurs représentants ainsi qu'à l'ensemble des collectivités et citoyens du territoire, sur les grandes problématiques rencontrées dans le suivi et le développement de la forêt régionale.

L'enjeu est de garantir la résilience et la multifonctionnalité des forêts, et de répondre aux besoins en bois de l'économie nationale. Ce «Dire de l'Etat» traite, en consolidation et en complément des politiques nationales, des questions de renouvellement forestier, de gestion de crises, de concertation pour résorber les déséquilibres sylvocynégétiques, d'augmentation des débouchés en bois d'œuvre, de renfort de la protection des forêts, de soutien des professionnels dans leurs efforts de recrutement, et enfin de transfert des innovations vers les professionnels.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Christophe Blanc
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteurs : Pierre Froissart (SRISE), Pierre Lambaré (SREAF)
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2026